



Association Française de Droit de la Santé

www.afds.fr

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE LE JEUDI 13 OCTOBRE 2011

Université Paris Descartes – Salle du Conseil

La séance est ouverte à 14h.

Sauf indication contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Les points suivants ont été abordés :

1/ Rapport moral

Le président Anne Laude présente les différentes activités de l'association réalisées 2008 et l'élection du Conseil d'administration. Anne Laude insiste ensuite sur les activités réalisées depuis la dernière assemblée générale tenue le 14 octobre 2010. Sont ainsi mentionnés :

- Le colloque annuel organisé le 29 mars 2011 sur « La médecine libérale, quel avenir ? » sous la responsabilité scientifique d'Antoine Leca dont les actes ont été publiés dans un numéro hors série de la Revue de droit sanitaire et social,
- La séance d'étude du 23 juin 2011 sous la responsabilité scientifique d'Isabelle de Lamberterie sur « Les systèmes d'information en santé : compétences et expériences croisées »,
- La séance d'étude du 13 octobre 2011 sur « Les pouvoirs de sanction des Agences régionales de santé » sous la direction scientifique de Jean-Pierre Claveranne et de Guillaume Rousset.

Est également présentée l'organisation des prochaines manifestations proposée lors du dernier conseil d'administration de l'association :

- Colloque de mars 2012 : il aura lieu à Paris le 3 avril 2012 et portera sur le thème « Migration et santé ». Une dimension internationale sera réalisée ainsi qu'une ouverture aux autres disciplines.

- Séance d'étude du 4 octobre 2012 : elle portera sur les soins sans consentement et se déroulera sur une journée entière.

Le rapport moral du président est approuvé par l'assemblée générale.

2/ Rapport financier

Jean-Pierre Claveranne, trésorier, soumet au conseil les comptes de l'année 2010 et présente l'état des finances pour l'année 2011.

Le rapport financier du trésorier est approuvé par l'assemblée générale, quitus est donné au trésorier pour sa gestion au titre de l'exercice 2010 et 2011 jusqu'à la date du Conseil d'administration.

3/ Rapport du Secrétaire général

Guillaume Rousset réalisé un bilan en insistant sur plusieurs points :

D'abord, sur le nombre d'adhérents : il est actuellement de 260 personnes. Depuis janvier 2011, près d'une quinzaine de membres ont nouvellement été accueillis (avocats, universitaires dont une universitaire brésilienne, doctorants, juristes en établissements de santé, médecins...). Actuellement, 5 candidatures sont à l'étude.

Ensuite, au sujet du site internet : le nombre de visites est en augmentation constante (9 219 visites en 2007, 10 670 en 2008, 12 683 en 2009, 15 763 en 2010). La fréquentation a donc presque doublé entre 2006 et aujourd'hui. En 2011, la progression continue et il est possible d'espérer atteindre un chiffre supérieur.

Les rubriques les plus visitées sont essentiellement les suivantes :

- Formation en DS
- Stages emplois missions
- Accès au droit de la santé
- Publication AFDS

Enfin, à propos de la lettre de diffusion : le nombre d'inscrits est de 500 au 13 octobre 2011 (412 en octobre 2010 et 336 en octobre 2009), certains inscrits étant membres par ailleurs. Ils reçoivent une lettre de diffusion en moyenne tous les 2 mois environ. Son contenu est varié : annonce des activités de l'AFDS mais aussi d'évènements relatifs au droit de la santé non organisé par l'AFDS, et des offres d'emplois ou des appels à candidature pour des bourses de recherche.

4/ Remise des prix

Deux prix sont remis grâce au soutien de la Fondation Bullukian :

Le prix Jean-Marie Auby d'abord, ex aequo à l'attention de

- Mme Sara BRIMO (« L'Etat et la protection de la santé des travailleurs », sous la direction de Monsieur le Professeur Yves Gaudemet, Université Paris II),
- Mme Mélanie SAMSON (« Protection de la santé et droit international économique : la santé à l'épreuve de la globalisation des échanges commerciaux », sous la codirection de Monsieur le Professeur Jean-Michel Jacquet, IHEID, et de Mme le Professeur Brigitte Stern, Université Paris I Sorbonne).

Un prix spécial est également attribuée à Mme Sabine GIBERT (« L'aléa médical : Discussion de l'opportunité de la solution législative adoptée », sous la direction de Monsieur le Professeur Gérard Mémeteau, Université de Poitiers).

Le prix récompensant un ouvrage ou une œuvre remarquable en droit de la santé ensuite, est remis à Monsieur Gilles GENICOT pour son livre « Droit médical et biomédical », Larcier, coll. Faculté de droit de Liège, 2010, 858 p.

5/ Renouveau du Conseil d'administration

14 des 15 membres du Conseil d'administration présentent leur candidature pour un renouvellement. Monsieur Daniel Vion souhaite laisser sa place et prends la parole pour témoigner de son attachement à l'Association française de droit de la santé, à ses membres et à ses activités.

Anne Laude informe les participants de l'Assemblée générale que Rémi Pellet est candidat.

Après élection, le Conseil d'administration est composé de la manière suivante (par ordre alphabétique) :

- Michel BELANGER, Professeur à l'Université Montesquieu (Bordeaux IV)
- Michel BORGETTO, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
- Maxence CORMIER, Maître de conférences associé à l'Institut d'études politiques de Rennes
- Jean-Pierre CLAVERANNE, Professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon 3)
- Brigitte FEUILLET, Professeur à l'Université de Rennes
- Isabelle de LAMBERTERIE, Directeur de recherche émérite au C.N.R.S.
- Jean-Michel LEMOYNE DE FORGES, Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
- Antoine LECA, Professeur à l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III)
- Anne LAUDE, Professeur à l'Université Paris Descartes
- Marie-Laure MOQUET-ANGER, Professeur à l'Université de Rennes
- Rémi PELLET, Professeur à l'Université Lille 2 Droit et Santé
- Guillaume ROUSSET, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin (Lyon 3)
- Didier TABUTEAU, Conseiller d'Etat, Professeur associé à l'Université Paris Descartes
- Didier TRUCHET, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)
- François VIALLA, Professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et le secrétaire général.

Anne Laude

Guillaume Rousset